

L'ABBEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 178.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI, 15 AVRIL 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABBEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne tous les jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, payable d'avance, ou bien une piastre par case, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

ATTENDU que David B. Morgan a été adressé à moi, demandant que deux obligations qu'il a souscrites comme caution, une le trente et un Mai mil-huit-cent-vingt, et l'autre le vingt-huitième jour de Février mil-huit-cent-vingt-un, soient jointement avec Charles et Porter comm. le maître de la paroisse de St. Tammany, soient levés et annulés.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de décrire par écrit au secrétaire de l'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle.-Orléans, le vingt-quatrième jour de Février, mil-huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique.

Par le Gouverneur.

G. A. WAGGANS, Secrétaire d'Etat.

SAVON.—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement de Brick America, venant de Boston, et à vendre par STETSON & AVERY, Rue Royale, No. 67.

AMIDON & CASSÉ.—9 Barils Amidon de la casse Cassé, venant de l'étranger de la casse Cassé, de M. D. G. BOBBERT & Co. No. 19 Rue Royale.

CHARLES MAURIAN, Agent, a transporté son étude dans l'appartement contigu au bureau de Messrs. Carlisle Pollock et Wm. Howell, notaires, maison de Mr. Foucheur, en charge des rues de Chartres et Conti, où il s'appliquera sérieusement aux devoirs de sa profession.

Il entreprendra en outre toute espèce de transactions Américaines et Françaises.

URBAN FLAUCHÉ et Co. AU coin des rues Poydras et de la Nouvelle-Louis, faubourg Ste. Marie.

Les services au public, pour le courtage, dans toutes ses branches. Ils ont en ce moment à vendre 250 Esclaves de choix, nouvellement arrivés de la Virginie.

Le soussigné offre à vendre les articles suivants : 24 caisses Sucres blancs de la Havane ; 30 boucauds et 8 sacs café vert fin et gros grain ; 24 caisses Java, en débarquement de la goélette Jamaïque, en débarquement de la goélette Jamaïque ; 38 demi-barils Sardines de Galice pressées, en débarquement du brick Océan.

AVIS.—Le soussigné offre à vendre à l'amiable, ainsi que ces agrets et appareils, excellentes marchandises et ne tirant que 5 pieds d'eau au maximum. Ladite goélette est absolument neuve pour les voyages de Tampico ou des environs. De plus, deux Maisons situées dans la ville de Dauphine, une grande et une petite, la petite a 6 appartements. Une autre maison sur les Remparts, et une autre dans la rue de l'Éclaplanche.

Ainsi qu'une jolie boutique à l'entrée du faubourg Marigny et au bon marché. Plusieurs magasins et négresses du pays, à talents.

LE Tirage de la 5ème. Classe de la Loterie DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des N.-O. à la Nouvelle-Orléans, au lieu de la Nlle.-Orléans, le Samedi 19 Mai 1829.

COUR DE PARISSIE pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, le 9 Mars 1829.—Présent l'honorable James Pitot.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feu Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.

17 Mars—3 A. DREUX.

Aux amateurs de beaux Chapeaux. Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot Frances, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Bottes, Souliers et linge fin et commun.

MATTHEU & PINTA. Leger et Leger, entre Conti et Bienville, No. 46.

Reçu par le navire Crescent, VENANT du Havre, et à vendre par Mme. Vve. Dupas, en signature des rues de Chartres et Toulouse.

Rosiers uniques ou Napoléons, Ditto tricolores, Orangers nains, Fruits conservés en bouteilles, Sardines à l'huile et au beurre, Patés de lièvre, truffes.

30 Janvier—4 Vve. DUPAS.

A VENDRE.—Une très-belle Maison à étage avec toutes ses dépendances, située encoignure des rues Royale et Toulouse, connue pour être anciennement la propriété de Mr. V. Nolte et occupée maintenant par Mr. Vignié. Cette maison est très bien située pour un négociant ou un grand établissement, ayant de très vastes magasins et salles. S'adresser pour la voir et les conditions à Mr. Z. B. Labranche, ou à Théodore Ségond, rue Toulouse, No. 85.

Si d'ici au 27 Mars prochain elle n'est pas vendue à l'amiable, elle sera vendue ledit jour, à midi précis, à l'encan, à la Bourse de Houillet, par l'entremise de Fr. Dutillet.

ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :

3 balles Toile écrus pour pantalons. 7 dito Cotonnades pour pantalons.

D'importations antérieures.

570 buques Vin rouge de toutes qualités. 1500 caisses dito et blanc dito. 300 dito Prunes.

Huile d'olive, El de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne moussé, bon-ché, eau de Cologne, &c. &c.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE. EST partie marrone le 14 courant, une négresse anglaise, nommée Emily ou Emily, âgée d'environ 12 ans de la hauteur de 4 pieds 5 pouces anglais, complexion brune ; elle se parle son français ; elle a la lèvre supérieure très épaisse, de gros yeux, le teint rougeâtre, le nez plat, elle a, en outre, une marque sur la joue gauche. Elle est partie, lors de son départ, d'une robe blanche, une pèlerine d'automne à revers rouge, la récompense ci-dessus a été donnée à celui qui l'amènera au soussigné, ou la fera mettre à la gloire.

Les capitaines de bateaux sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.

CHAPEAUX. Le soussigné a reçu, par le dernier arrivage de New-York, un joli assortiment de CHAPEAUX, provenant d'une des premières fabriques du Nord, qu'il vendra à des prix très modérés.

Dissolution de Société. LA SOCIÉTÉ qui existait entre Charles Jourdan et Félix Paul, sous la raison de CH. JOURDAN & Co. est dissoute d'un commun accord, à partir du 1er Avril ; Ch. Jourdan est seul chargé de la liquidation ; en conséquence, ceux qui ont quel ques réclamations à former sont invités à se présenter, comme aussi ceux qui doivent à la dite société et sont priés de s'acquitter le plutôt possible.

CH. JOURDAN. F. PAUL.

PENSION BOURGEOISE. MME. BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans la maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg Ste. Marie, au prix les plus modérés.

SIRUP PECTORAL.—De Lamouroux. Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, 1 caisse Sirup de Lamouroux, 2 do. aut. quinquina de Guillaé, 1 do. Sulfate de Quinine, 1 do. Boninges hermines, qu'ils vendront à des prix modérés.

On peut également se procurer chez eux la dite portion de Jujubes.

18 Mars. FORESTIER & Co.

VEILLER. Pour du comptoir au moyennant de bons billets, à 60 jours, deux chevaux, en bon état, dont un est entièrement neuf, et deux chevaux avec leur équipement. On offre de chacun de ces chevaux avec son attelage, 60 piastres par mois. Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau de cette feuille.

14 Janvier. Hotel de la Marine. M. RAPHAEL PÉRES & Co., ont la faveur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'avant fait aux hautes tenues dans cet établissement et toutes les réparations nécessaires, ils sont en ce moment dans un état tel à recevoir ceux qui voudraient bien les faire visiter.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE ST. MARTINVILLE. TROISIÈME CLASSE POUR 1829. Deuxième tirage, positivement, à la Bourse, le Mercredi 15 Avril. PROSPECTUS.

1 lot de \$10,000 10,000
1 do 5,000 5,000
1 do 3,000 3,000
1 do 1,800 1,800
1 do 1,600 1,600
1 do 1,412 1,412
1 do 1,300 1,300
6 do 350 2,100
6 do 850 5,100
138 do 50 6,800
730 do 8 6,240
7300 do 4 31,200

8,760 Lots \$77,952
15,600 Billets blancs.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera quatre, deux, un et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2 5,000
2, 1 et 3 3,000
3, 1 et 3 3,000
3, 1 et 2 1,600
3, 2 et 1 2,412

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 2e, 3e, et 4e, dans quelque ordre se soit, auront droit à..... 350

Les 156 billets qui auront un des numéros tirés, savoir : le 3e, le 4e, auront chacun droit à..... 50

Tous les autres billets, au nombre de 78, auront droit à..... 50

Les 730 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à..... 8

Les prix seront payés quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les billets, en cas de perte, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J.-B. F. FAGET, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

Prix des Billets. Entiers \$ 1. demi 50 cent. quart 1/4.

J. B. FAGET, Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Conti et St.-Louis.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE BATON ROUGE. Sixième classe pour 1829. Le tirage aura lieu le mercredi 29 avril. PROSPECTUS.

1 lot de \$ 8000 est \$ 8000
1 do 3000 do do 3000
1 do 2500 do do 2500
1 do 2000 do do 2000
1 do 1600 do do 1600
1 do 1140 do do 1140
6 lots de do 800 soit do 4800
6 do do 800 do do 4800
6 do do 100 do do 600
138 do do 50 do do 6800
730 do do 8 do do 6,240
7300 do do 4 do do 31,200

924 lots montant à \$70200

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,530 billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seul.

Pour déterminer le sort des 17,530 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4.

Le billet ayant les 1er, 2e, et 3e numéros sortis immédiatement, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de \$8000.

Celui ayant les 1er, 3e, et 2e numéros sortis, aura droit à..... 3000

2e, 1er, et 3e..... 2500
2e, 3e, et 1er..... 2500
3e, 1er, et 2e..... 1600
3e, 2e, et 1er..... 1140

Les six ayant les 1er, 2e, et 4e numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun..... 800

5 ayant les 1er, 2e, et 4e numéros, chacun..... 400

6 ayant les 1er, 2e, et 4e..... 100

138 ayant les 3e, et 4e..... 50

6072 ayant un seul des numéros sortis..... 8

Tout billet obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD, Administrateur. L. VIDAL, Directeur.

Prix des Billets. Entier \$5. demi \$2 50. quart \$1 25.

Livrets de 100 billets (garantis de ne pas tirer moins de \$20) \$45, les demi et quarts en proportion.

Le tirage de la Septième classe aura lieu le Samedi 16 Mai.

Celui de la Huitième classe le Samedi 6 Juin.

Celui de la Neuvième classe le Samedi 27 Juin.

On peut se procurer les billets à 60 cent. chez Messrs. J. VIGNAUD, Agent.

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.

10 Jan. E. DEBERGUE.

DEMANDE D'EMPLOI. Un jeune homme bien recommandé et qui pourrait s'employer sur une habitation en qualité de valet, et même d'ingénieur, et se trouverait un moulin à vapeur. Il peut enseigner les premiers éléments des langues Française, Anglaise et Espagnole. S'adresser au bureau de P. DEBERGUE.

1er avril.

ESCLAVE EN MARRONAGE. EST partie marrone depuis une quinzaine de jours, une griffonne américaine nommée PATIENCE, native du Kentucky, âgée d'environ 30 ans, d'une belle taille, et très puissante du corps, ayant quelques dents du devant cassées. Elle ne parle qu'Angeles ; elle est habitée, lors de son départ, d'une robe de chambre rouge foncé, mais il est possible qu'elle ait changé de vêtement. Une récompense honorable sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné ou la mettra à la gloire.

Les capitaines des bateaux à vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

3 Avril—3 C. GRANDPRE, Rue Bourgogne, entre l'Hôpital et le Quartier.

AVIS.—La société ci-devant connue & sous la raison de PETELLAT, GILLET & Co., est dissoute, d'un commun accord, à compter de ce jour.

Toutes les personnes ayant des réclamations contre ladite société, sont priées de se présenter immédiatement, et celles qui pourraient lui devoir sont priées de vouloir bien régler avec l'un ou l'autre des soussignés.

F. PETELLAT. F. GILLET.

1er avril—6 M. J. BLANCHARD, Par F. PETELLAT.

RECU par le navire Antioch, venant du Havre, et à vendre par Mde. Vve. DUPAS, à l'encan des rues de Chartres et Toulouse :

Patés de lièvre truffés : Dianes aux truffes : Truffes pures : Patés de perdreaux truffés : Lunettes : Perdrix truffées et rôties : Cuisseaux d'Oies : Sardines à l'huile et au beurre : Fruits conservés en bouteilles : Saucissons de Lyon, ditte de Boulogne.

3 Avril—4

TAILOR & WHISKEY.—100 bbls hard Tal-lor, 70 do Whiskey, For sale by D. WIL JOULEY.

Superior Hats For sale by F. DEBERGUE.

100 bbls de Tabac de la Havane, purement de qualité.

Environ 1100 cailloux fins de Gênes, purifiés, de la Jamaïque.

10 Mars—1860

A vendre par le Soussigné.

150 cailloux fins de Gênes, purifiés, de la Jamaïque.

10 Mars—1860

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.

JNO. L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire. Joseph Eygura contre. Réunion des créanciers. Le pétitionnaire ait lieu en l'Office de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le Lundi 4 de Mai prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de prendre en considération l'objet de la pétition ; et pendant ce temps, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Eygura sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné que Mr. G. R. Stringer, soit nommé pour défendre les intérêts des créanciers absents.

Paroisse de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite cour.</